

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE
DE
TREGUNC**

L'an deux mille seize, le vingt-sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – SELLIN Yannick - VOISIN Valérie – RIVIERE Marie-Pierre – DERVOUOT Dominique - LE GAC Muriel – FLOCH ROUDAUT Rachel – DION Michel - LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia – ROBIN Yves – GALBRUN Karine - NIMIS Philippe – VERGOS Sylvie – LE MAREC Vincent - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN Fanny – GUYON Yoann - CANTIE René – SINQUIN DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Michel TANGUY à Dominique DERVOUOT
- Paul DADEN à Luc LAURENT
- Brigitte BANDZWOLEK à Gisèle SINQUIN DANIELOU
- Marthe Le GUILLOU à René CANTIE

Date de convocation : 20 septembre 2016

Christiane JAFFREZIC est nommée secrétaire de séance

**RAPPORT
SUR LE SIVOM
ANNEE 2015**

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 25
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Monsieur DERVOUOT, Adjoint au Maire, indique que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à entendre chaque année un rapport sur l'activité et le compte administratif du SIVOM CONCARNEAU-TREGUNC.

Monsieur DERVOUOT commente le rapport d'activité et le compte administratif.

Le Syndicat Intercommunal à vocation multiple - SIVOM Concarneau / Trégunc a deux compétences :

- le traitement des eaux usées : le SIVOM a en charge le financement de l'investissement et du fonctionnement de la station d'épuration de Kerambretton construite en 1981 et dont l'extension et la mise aux normes ont été achevées en juin 2000.

L'exploitation fait l'objet d'une délégation de service public confiée à la Lyonnaise des eaux pour une durée de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2016.

La station d'épuration est prévue pour traiter à terme une capacité équivalente à 75 000 équivalents/habitants.

Le compte administratif 2015 de la station d'épuration présente un résultat global excédentaire de 450 692, 41 €, il est arrêté de la manière suivante :

Section d'exploitation :

Dépenses : 268 668,79 €

Recettes : 723 591,54 €

Soit un excédent de 454 922,75 €

Section d'investissement :

Dépenses : 215 944,68 €

Recettes : 211 714, 4 €

Soit un déficit de 4 230,34 €

- la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage (aire du Vuzut) : la mise en service de l'aire du Vuzut a été réalisée le 24 novembre 2009. Suite à un appel à candidature, la gestion de l'aire a été confiée à la société HACIENDA pour 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2016.

L'aire d'accueil comporte 10 emplacements. En 2015, le taux d'occupation moyen de l'aire atteint 49.36 %.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République dite loi NOTRe impose le transfert de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) au plus tard le 1^{er} janvier 2017.

Le compte administratif 2015 de l'aire d'accueil des gens du voyage présente un résultat global excédentaire de 26 141,73 €, il est arrêté de la manière suivante :

Section d'exploitation :

Dépenses : 146 956,17 €

Recettes : 186 119,06 €

Soit un excédent de 39 162,89 €

Section d'investissement :

Dépenses : 73 883,04 €

Recettes : 60 861,88 €

Soit un déficit de 13 021,16 €

Benoit DUGAST, chef de secteur sud Finistère chez SUEZ, présente différents éléments techniques relatifs au traitement des eaux usées : chiffres clés, éléments du contrat, inventaire du patrimoine, résultats d'exploitation, prix du service.

Le Conseil Municipal prend acte des rapports présentés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 29 septembre 2016

LE MAIRE

Olivier BELLEC

